

**Sommaire du statut de l'espèce  
du COSEPAC**

sur le

**Rainette grillon de Blanchard**  
*Acris blanchardi*

au Canada

**EN VOIE DE DISPARITION  
2011**

**COSEPAC**  
Comité sur la situation  
des espèces en péril  
au Canada



**COSEWIC**  
Committee on the Status  
of Endangered Wildlife  
in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2011. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur le rainette grillon de Blanchard (*Acris blanchardi*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xii p. ([www.registrelep.gc.ca/Status/Status\\_f.cfm](http://www.registrelep.gc.ca/Status/Status_f.cfm)).

Note de production :

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) souhaite remercier David M. Green, qui a rédigé le sommaire du statut de l'espèce de la rainette grillon de Blanchard (*Acris blanchardi*) au Canada, préparé en vertu d'un contrat avec Environnement Canada. Le sommaire du statut de l'espèce a été supervisé et révisé par Ronald J. Brooks, coprésident du Sous-comité de spécialistes des amphibiens et des reptiles du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC  
a/s Service canadien de la faune  
Environnement Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H3

Tél. : 819-953-3215  
Télec. : 819-994-3684  
Courriel : [COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca](mailto:COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca)  
<http://www.cosepac.gc.ca>

Also available in English under the title COSEWIC Status Appraisal Summary on the Blanchard Cricket Frog *Acris blanchardi* in Canada.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2011.  
N° de catalogue CW69-14/2-13-2011F-PDF  
ISBN 978-1-100-97425-5



Papier recyclé



## COSEPAC Sommaire de l'évaluation

### Sommaire de l'évaluation – mai 2011

**Nom commun**

Rainette grillon de Blanchard

**Nom scientifique**

*Acris blanchardi*

**Statut**

En voie de disparition

**Justification de la désignation**

Cette petite grenouille est répandue, mais connaît un déclin rapide, aux Etats-Unis. Au Canada, elle se trouve seulement dans l'extrême sud-ouest de l'Ontario. Il n'y a aucune observation confirmée au Canada depuis le début des années 1970, malgré de nombreuses recherches. Toutefois, il y a eu des observations non confirmées de cette espèce aussi récemment qu'au milieu des années 1990. Par conséquent, il se pourrait que l'espèce existe toujours au Canada. Les menaces pesant sur cette grenouille incluent la destruction et l'altération de son habitat, les effets de pesticides, d'herbicides et d'autres contaminants.

**Répartition**

Ontario

**Historique du statut**

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1990. Réexamen et confirmation du statut en mai 2001 et en mai 2011.



## COSEPAC Sommaire du statut de l'espèce

*Acris blanchardi*

Rainette grillon de Blanchard

Compétence : Ontario

Blanchard's Cricket Frog

### Évaluation actuelle du COSEPAC :

#### Catégories de statut :

DP  VD  M  P

Date de la dernière évaluation : Mai 2011

Justification de la désignation de la dernière évaluation : En raison des déclin continu de la présence, de l'aire d'occupation, de l'étendue de l'habitat et du nombre d'individus de l'espèce, tous les individus restants de cette espèce de grenouille existeraient dans une seule petite population sur l'île Pelée.

Nouvelle justification de la désignation (seulement si elle diffère de celle indiquée ci-dessus) :

Cette petite grenouille est répandue, mais en déclin rapide, aux États-Unis. Au Canada, l'espèce est présente seulement dans l'extrême sud-ouest de l'Ontario. Il n'y a aucune observation confirmée pour cette espèce depuis le début des années 1970, en dépit des recherches fréquentes. Cependant, il y a eu des observations non confirmées de l'espèce aussi récemment que dans le milieu des années 1990. Par conséquent, il existe une faible possibilité que l'espèce soit encore présente au Canada. Les menaces qui pèsent sur cette rainette comprennent la destruction et la modification de son habitat et les effets des pesticides, des herbicides et des autres contaminants.

Critères appliqués lors de la dernière évaluation : B1+2abcde; C2b; D1

Si une version antérieure des critères a été appliquée<sup>1</sup>, faire correspondre avec les critères actuels :

B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v); C2a (ii); D1

Si des critères différents sont proposés compte tenu de nouveaux renseignements, fournir une

explication : Les nouveaux critères proposés sont les suivants : B1ab(iii)+2ab(iii); D1

Les critères B1ab(i,ii,iv,v) et B2ab(i,ii,iv,v) ont été abandonnés, car il n'existe aucune preuve d'un déclin continu de la zone d'occupation, de l'indice de la zone d'occupation, du nombre de localités ou du nombre d'individus matures depuis le dernier rapport (aucune observation confirmée pour cette espèce depuis le début des années 1970). Le critère C2a(ii) a été abandonné, car il n'existe aucune indication du déclin du nombre d'individus matures au cours des dix dernières années.

Si les critères actuels ne peuvent pas être appliqués, fournir une explication : s.o.

<sup>1</sup> Une version antérieure des critères quantitatifs a été utilisée par le COSEPAC entre octobre 1999 et mai 2001 et elle est disponible sur le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante : [http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct0/original\\_criteria\\_f.cfm](http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct0/original_criteria_f.cfm).

**Recommandation : La mise à jour du rapport de situation N'EST PAS nécessaire (la catégorie de statut de l'espèce sauvage demeure inchangée).**

**Justification :**

- Données suffisantes pour conclure que la catégorie de statut demeure inchangée  
 Données supplémentaires insuffisantes pour justifier une mise à jour complète du rapport de situation

**Preuves (cocher la case appropriée) :**

**Espèce sauvage**

Changement quant à l'admissibilité, à la taxinomie ou aux unités désignables : oui  non

Explication :

L'ancienne sous-espèce, *Acris crepitans blanchardi*, dans le nord du Midwest des États-Unis et du Canada a été reclassée comme une rainette grillon de Blanchard, *Acris blanchardi* Harper, 1947, selon des données de séquence d'ADN des gènes du cytochrome b, de la tyrosinase, de la bêta-cristalline et de la pro-opiomélanocortine (POMC) par Gamble *et al.* (2008). Selon la variation d'ADN microsatellite, Beauclerc (2009) a découvert que les populations vivant dans des régions anciennement englacées dans le nord de l'aire de répartition étaient handicapées génétiquement comparativement aux populations plus au sud. Elle a laissé entendre que les populations canadiennes, qui n'ont pas été examinées, seraient semblables génétiquement aux populations de l'Ohio et du Michigan et, par conséquent, pourraient être utilisées comme sources de réintroduction possible de l'espèce au Canada.

**Répartition**

Changement de la zone d'occurrence : oui  non  inc.   
Changement de la zone d'occupation : oui  non  inc.   
Changement du nombre de localités actuelles connues ou inférées : oui  non  inc.   
Nouvelles données importantes issues de relevés : oui  non

Explication :

Aucune donnée supplémentaire au Canada depuis l'évaluation précédente; par conséquent, les estimations de l'aire de répartition canadienne demeurent inchangées.

**Information sur la population**

Changement du nombre d'individus matures : oui  non  inc.   
Changement de la tendance de la population totale : oui  non  inc.   
Changement de la gravité de la fragmentation de la population : oui  non  inc.   
Changement de la tendance concernant la superficie ou la qualité de l'habitat : oui  non  inc.   
Nouvelles données importantes issues de relevés : oui  non

Explication :

Aucune donnée supplémentaire sur la population canadienne depuis l'évaluation précédente. Les dernières observations confirmées étaient dans les années 1970 sur l'île Pelée. Il y a eu plusieurs observations non scientifiques pendant les années 1980 et les années 1990. La plupart de ces observations étaient fondées sur les chants (COSEPAC, 2001; Environnement Canada, 2010).

**Menaces**

Changement de la nature ou de la gravité des menaces : oui  non X inc.

Explication :

Il n'existe aucune donnée supplémentaire sur les populations canadiennes depuis l'évaluation précédente et, par conséquent, la nature et la gravité des menaces au Canada doivent être jugées inchangées. Toutefois, il y a de plus amples renseignements concernant les diverses menaces possibles qui pèsent sur les populations aux États-Unis (Gray et Brown, 2005). Selon des études sur les populations de rainette grillon en Illinois, Beasley *et al.* (2005) ont conclu que la tendance des propriétaires fonciers à modifier les étangs naturels et peu profonds par l'excavation des berges afin de les rendre plus profonds prive les grenouilles des berges en pente douce dont elles ont besoin et permet aux poissons prédateurs de s'établir plus facilement (voir également Irwin, 2005). De plus, la pratique généralisée de l'enlèvement de la végétation aquatique des étangs contamine les sites avec des herbicides et est associée à une augmentation des infections parasitaires à trématodes chez les grenouilles. Russell *et al.* (2002) ont mis en cause la contamination chimique par des pesticides organiques chlorés, tels que l'hexachlorobenzène, l'époxyde d'heptachlore, la dieldrine et le DDE, dans les déclin de la population de rainette grillon dans le nord de l'Ohio. Reeder *et al.* (2005) ont montré que la perturbation endocrinienne attribuable à la présence de pesticides organochlorés et de BPC a probablement contribué au déclin des rainettes grillons en Illinois. Steiner et Lehtinen (2008) ont découvert une infection par un champignon pathogène létal pour les amphibiens, *Batrachochytrium dendrobatidis*, chez la rainette grillon de Blanchard dans le Midwest des États-Unis.

**Protection**

Changement de la protection actuelle : oui X non

Explication :

La rainette grillon de Blanchard a été inscrite comme espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario (MRNO, 2007). Un plan de rétablissement pour la rainette grillon met l'accent sur de nouvelles études sur le terrain, la cartographie de l'habitat et la réintroduction possible (Kellar *et al.*, 1997).

**Immigration de source externe**

Immigration de source externe constatée : oui  non X

Explication :

Les populations américaines adjacentes ont continué à décliner (Brodman *et al.*, 2002; Gray et Brown, 2005; Gray *et al.*, 2005; Lehtinen, 2002; Lehtinen et Skinner, 2006), ce qui rend une immigration de source externe fort peu probable.

**Analyse quantitative**

Changement quant à la probabilité de disparition du pays : oui X non  inc.

Détails :

Il n'y a eu aucune observation de la rainette grillon de Blanchard au Canada depuis l'évaluation précédente. Étant donné la petite superficie occupée par cette grenouille, son chant nuptial sonore et distinctif ainsi que le grand nombre de naturalistes et biologistes qui visitent l'île Pelée chaque année, il semble plus probable que l'espèce soit disparue du Canada, que ce n'était le cas lors de l'évaluation précédente.

**Sommaire et autres points à examiner**

Il n'y a eu aucune observation de la rainette grillon de Blanchard au Canada depuis l'évaluation précédente. L'espèce a décliné dans l'ensemble de la partie nord de son aire de répartition aux États-Unis et ne montre aucun signe de rétablissement. Il se peut qu'elle soit une espèce disparue du Canada, mais elle ne respecte pas encore les lignes directrices pour la déclarer espèce disparue du Canada. Il s'est écoulé moins de 50 ans depuis les dernières observations confirmées et un habitat propice pourrait toujours exister. Bien qu'il y ait eu plusieurs relevés ciblés, la petite taille et la nature cryptique de la grenouille permettent d'envisager une minuscule probabilité qu'elle soit encore présente au Canada. Son statut au Canada (en voie de disparition) demeure, par conséquent, inchangé.

**Liste des experts contactés pour examiner le statut de l'espèce :**

Les personnes suivantes ont répondu à une demande envoyée par courriel en février 2010 :

Kaela B. Beauclerc. Natural Resources DNA Profiling and Forensic Centre, Trent University, Peterborough (Ontario).

James P. Bogart. Department of Integrative Biology, University of Guelph, Guelph (Ontario).

James H. Harding. Department of Zoology, Michigan State University Museum, East Lansing (Michigan).

Bob Johnson. Curator of Amphibians and Reptiles, Toronto Zoo, Toronto (Ontario).

Ross MacCulloch. Centre for Biodiversity and Conservation Biology, Musée royal de l'Ontario, Toronto (Ontario).

Les personnes suivantes ont été contactées par courriel en février 2010, mais elles n'ont pas répondu :

Michael Oldham. Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario, ministère des Richesses naturelles, Peterborough (Ontario).

Barbara Slezak. Service canadien de la faune, Downsview (Ontario).

Jenny Pearce et Jeff Hathaway. Scienstional Sssnakes!! Oro-Medonte (Ontario).

Ben Porchuk. île Pelée (Ontario).

## Sources d'information :

- Beasley, V.R., S.A. Faeh, B. Wikoff, C. Staehle, J. Eisold, D. Nichols, R. Cole, A.M. Schotthoefer, M. Greenwell et L.E. Brown. 2005. Risk factors and declines in northern cricket frogs (*Acris crepitans*). In M.J. Lannoo (éd.), Amphibian Declines: The Conservation Status of United States Species. University of California Press, Berkeley (Californie), p. 75-86.
- Beauclerc, K.B. 2009. Phylogeography and Conservation Genetics of Two Endangered Amphibians, Blanchard's Cricket Frog (*Acris crepitans blanchardi*) and the Puerto Rican Crested Toad (*Peltophryne lemur*). Thèse de doctorat inédite. Trent University.
- Brodman, R., S. Cortwright et A. Resetar. 2002. Historical changes of reptiles and amphibians of northwest Indiana fish and wildlife properties. *American Midland Naturalist* 147:135-144.
- COSEPAC. 2001. COSEWIC assessment and update status report on the northern cricket frog *Acris crepitans* in Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa, vi + 12 p.
- Environnement Canada. 2010. Programme de rétablissement de la rainette grillon de Blanchard (*Acris blanchardi*) [Proposition], Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa, vi + 24 p.
- Gamble, T., P.B. Berendzen, H.B. Shaffer, D.E. Starkey et A.M. Simons. 2008. Species limits and phylogeography of North American cricket frogs (*Acris*: Hylidae). *Molecular Phylogenetics and Evolution* 48:112-125
- Gray, R.H., et L.E. Brown. 2005. Decline of northern cricket frogs (*Acris crepitans*). In M.J. Lannoo (éd.), Amphibian Declines: The Conservation Status of United States Species. University of California Press, Berkeley (Californie), p. 47-54.
- Gray, R.H., L.E. Brown et L. Blackburn. 2005. *Acris crepitans*. In M.J. Lannoo (éd.), Amphibian Declines: The Conservation Status of United States Species. University of California Press, Berkeley (Californie), p. 441-443.
- Irwin, J.T. 2005. Overwintering in northern cricket frogs (*Acris crepitans*). In M.J. Lannoo (éd.), Amphibian Declines: The Conservation Status of United States Species. University of California Press, Berkeley (Californie), p. 55-58.
- Kellar, T., G. Waldron, C. Bishop, J.P. Bogart, D. Kraus, M. McLaren et M. Oldham. 1997. Plan national de rétablissement de la rainette grillon de Blanchard, rapport n° 16, Comité de rétablissement des espèces canadiennes en péril, Ottawa (Ontario), 20 p.
- Lehtinen, R.M. 2002. A historical study of the distribution of Blanchard's cricket frog (*Acris crepitans blanchardi*) in southeastern Michigan. *Herpetological Review* 33:194-197.

- Lehtinen, R.M., et A.A. Skinner. 2006. The enigmatic decline of Blanchard's cricket frog (*Acris crepitans blanchardi*): A test of the habitat acidification hypothesis. *Copeia* 2006:159-167.
- McCallum, M.L, et S.E. Trauth. 2006. An evaluation of the subspecies *Acris crepitans blanchardi* (Anura, Hylidae). *Zootaxa* 1104:1-21.
- MRNO – Ministère Richesses naturelles de l'Ontario. 2007. Liste des espèces en péril en Ontario. Règlement de l'Ontario 230/08. Disponible à l'adresse : [http://elaws.gov.on.ca/html/regs/english/elaws\\_regs\\_080230\\_e.htm](http://elaws.gov.on.ca/html/regs/english/elaws_regs_080230_e.htm)
- Reeder, A.L., M.O. Ruiz, A. Pessier, L.E. Brown, J.M. Levensgood, C.A. Phillips, M.B. Wheeler, R.E. Warner et V.R. Beasley. 2005. Intersexuality and the cricket frog decline: historic and geographic trends. *Environmental Health Perspectives* 113:261-265.
- Russell, R.W., G.J. Lipps, jr., S.J. Hecnar et G.D. Haffner. 2002. Persistent organic pollutants in Blanchard's Cricket frogs (*Acris crepitans blanchardii*) from Ohio. *Ohio Journal of Science* 102:119-122.
- Steiner, S., et R.M. Lehtinen. 2008. Occurrence of the amphibian pathogen *Batrachochytrium dendrobatidis* in Blanchard's cricket frog (*Acris crepitans blanchardi*) in the U.S. Midwest. *Herpetological Review* 39:193-196.

## RÉSUMÉ TECHNIQUE

*Acris blanchardi*

Rainette grillon de Blanchard  
Répartition au Canada : Ontario

Blanchard's Cricket Frog

### Données démographiques

Durée d'une génération	1 an
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures?	Peu probable, pourrait être disparue du pays
Pourcentage estimé du déclin continu du nombre total d'individus matures pendant [cinq ans ou deux générations]	s.o.
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] de [la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix dernières années ou trois dernières générations]	s.o.
Pourcentage [prévu ou présumé] de [la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix prochaines années ou trois prochaines générations]	s.o.
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] de [la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [dix ans ou trois générations] couvrant une période antérieure et ultérieure	s.o.
Est-ce que les causes du déclin sont clairement réversibles et comprises et ont effectivement cessé?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	Non

### Information sur la répartition

Superficie estimée de la zone d'occurrence	Probablement 0 km <sup>2</sup>
Indice de la zone d'occupation (IZO) (Fournissez toujours une valeur selon la grille de 2 x 2).	Probablement 0 km <sup>2</sup>
La population totale est-elle très fragmentée?	Non
Nombre de localités*	0 ou 1
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence?	s.o.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de l'indice de la zone d'occupation?	s.o.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de populations?	s.o.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de localités*?	s.o.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité] de l'habitat?	Oui
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de populations?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités*?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de la zone d'occupation?	Non

\* Voir la page Définitions et abréviations sur le [site Web du COSEPAC](#) et de [l'Union internationale pour la conservation de la nature \(IUCN\) 2010](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur ce terme.

**Nombre d'individus matures (dans chaque population)**

Population	N <sup>bre</sup> d'individus matures
	0
Total	0

**Analyse quantitative**

La probabilité de disparition de l'espèce de la nature est d'au moins [20 % sur 20 ans ou 5 générations, ou 10 % sur 100 ans].	s.o.
--	------

**Menaces (réelles ou imminentes pour les populations ou les habitats)**

Perte d'habitat et population de très petite taille.
--

**Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)**

Situation des populations de l'extérieur. La population est en déclin dans les États du nord des États-Unis (Michigan, Indiana, Virginie-Occidentale, Wisconsin), stable ailleurs (NatureServe, janvier 2011), bien que le site de NatureServe ne semble pas à jour sur cette espèce.	
Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	Peu probable
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	Possiblement
Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants?	Inconnu
La possibilité d'une immigration de populations externes existe-t-elle?	Non

**Statut existant**

COSEPAC : Espèce en voie de disparition (mai 2011)
--

**Statut et justification de la désignation**

<b>Statut :</b> Espèce en voie de disparition	<b>Code alphanumérique :</b> B1ab(iii)+2ab(iii); D1
<b>Justification de la désignation :</b> Cette petite grenouille est répandue, mais en déclin rapide, aux États-Unis. Au Canada, l'espèce est présente seulement dans l'extrême sud-ouest de l'Ontario. Il n'y a aucune observation confirmée pour cette espèce depuis le début des années 1970, en dépit des recherches fréquentes. Cependant, il y a eu des observations non confirmées de l'espèce aussi récemment que dans le milieu des années 1990. Par conséquent, il existe une faible possibilité que l'espèce soit encore présente au Canada. Les menaces qui pèsent sur cette rainette comprennent la destruction et la modification de son habitat et les effets des pesticides, des herbicides et des autres contaminants.	

**Applicabilité des critères**

<b>Critère A</b> (déclin du nombre total d'individus matures) : Sans objet. Aucune donnée sur les tendances de l'abondance.
<b>Critère B</b> (petite aire de répartition et déclin ou fluctuation) : Correspond au critère de la catégorie « espèce en voie de disparition », B1ab(iii)+2ab(iii), car la zone d'occurrence et l'indice de la zone d'occupation (IZO) sont estimés à 0 km <sup>2</sup> , car il n'y a eu aucune observation confirmée de l'espèce au Canada depuis sa dernière évaluation; il existe moins de cinq localités et il y a un déclin continu de la superficie, de l'étendue et de la qualité de l'habitat.
<b>Critère C</b> (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) : Sans objet, car il n'existe pas d'indication de déclin continu de la population.
<b>Critère D</b> (très petite population totale ou répartition restreinte) : Correspond au critère de la catégorie « espèce en voie de disparition », D1, car la population totale comprend moins de 250 individus matures.
<b>Critère E</b> (analyse quantitative) : Sans objet.



## HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

## MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

## COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

## DÉFINITIONS (2011)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'une autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

\* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

\*\* Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

\*\*\* Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

\*\*\*\* Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

\*\*\*\*\* Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement  
Canada

Service canadien  
de la faune

Environment  
Canada

Canadian Wildlife  
Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.